



Le St-U spécial Vendredi 22 avril 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 9 mai 2016 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boul. Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Rv-7, sur le lot rénové 5 388 219, au numéro civique 3043, chemin du Lac Émeraude permettre que l'orientation du bâtiment principal ne soit ni face à une rue privée, ni face au lac, tel qu'indiqué dans le règlement de zonage numéro 217 à la sous-section 6.1.2.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 22 avril 2016

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 9 mai 2016 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boul. Chabot, Saint-Ubalde, de la nature et de l'effet de la demande de dérogation mineure suivante :

Dans la zone Rv-2, sur le lot rénové 5 388 674, au numéro civique 5248, chemin du Lac Perreault permettre l'implantation d'un cabanon en cours avant. Le garage serait implanté à 4.54 mètres dans la marge de recul avant, le règlement de zonage numéro 217 à la sous-section 7.2.2 2) indique que le bâtiment devrait être implanté dans les cours latérales et arrière uniquement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, Boul. Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 22 avril 2016



Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière